

FICHE DE REMARQUES

Exploitant : **EMFARGE PLATES**

Site inspecté : **Campenhac**

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Date de l'inspection : 30 août 2007

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Signature de l'inspecteur

Représentant de l'exploitant
Nom, fonction et Signature

Remarques de l'inspecteur :

1) - Nous note que l'opérateur doit être établi pour officialiser la suppression du paragraphe des engins en période d'abandon

2) - Même si cette mesure est pénible, quelque soit le niveau des installations "séchères", il conviendrait de compléter par un document les renseignements réalisés à partir de 2004 pour limiter les consommations :
- recadrage exact de refroidissement
- suppression des usages continus en ligne.

3) - Le suivi par ratio de la consommation d'eau mérite peut-être des améliorations (ratio par type d'usage / ratio / m² de plaque...)

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

1) Rédaction et affichage d'une note générale d'information concernant la suppression du paragraphe des engins pour raison de propreté. Sont exclus de cette restriction les nettoyage pour raison de maintenance
Délai : 30 Août 2007

2) Rédaction d'une procédure "Séchères" dans laquelle nous indiquons les actions à mener en fonction des seuils de sécheresse (vigilance, alerte ou crise). Dans ce même document, nous rappellerons également l'ensemble des actions de réduction des consommations d'eau réalisées depuis 2004 sur ce sujet.
Délai : 30 Septembre 2007

3) Mix en place d'un indicateur de consommation par m² de plaques produits. Délai : 30 Septembre 2007
Inventaire des usages des consommations d'eau et estimation de la répartition par atelier. Délai : 30 octobre 2007

Exploitant : LAFARGE PLATEAU

Site inspecté : Carpedes

Date de l'inspection : 3 août 2006

Remarques de l'inspecteur :

4 Le suivi de l'impact sur le milieu doit faire l'objet d'une procédure formalisée en cas de crise (à mettre en oeuvre après la fermeture d'été (6 au 20 août))

5 Les modalités d'information des industriels sur la situation en regard du plan sécheresse ne sont pas précisées.

6 Compte tenu de l'arrêt d'été les travaux sont attendus avant le 31 août 2007

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

4 Dans la procédure sécheresse érogée au point 2, nous ferons référence aux actions à mener en cas de crise sécheresse dont celle permettant d'apprécier l'impact sur le milieu. Délai : 30 septembre 2007

5 Nous souhaiterions être informés par mail ou par fax de la publication des arrêtés et des changements de seuils de sécheresse.

6 Les réponses vous seront envoyées avant le 31 août 2007.